



# Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 9 octobre 2017

## Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Denis Chenevard	Adjoint
	Philippe Othenin-Girard	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Eric Grand	Président
	Mme Catalina Kauz	Vice-Présidente
Conseillères municipales :	Mmes Patricia Crousaz-Pantet, Géraldine Mathieu, Camille Pinget, Audrey Pion, Myriam Rivollet, Deborah Wegmuller	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Daniel Baud, Alain Magistra, Olivier Sommer, Grégoire Stocky	
Personnel communal :	M. Christophe Mage	Secrétaire général
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	
Absent-e-s excusé-e-s :	Mme Isabelle Dürr	Conseillère municipale

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du **11 septembre 2017**
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjointes
4. Budget 2018 et nouveautés MCH2. **Présentation**
5. Modification des statuts du personnel. **Délibération**
6. Fonds Intercommunal (FI). **Résolution éventuelle**
7. Auberge communale. **Information**
8. Séances plénières du Conseil municipal en 2018. **Fixation des dates**
9. Rapports des commissions. **Information**
10. Divers.

**Le Président** ouvre la séance à 20h00 en annonçant les personnes excusées et souhaite la bienvenue au public.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017 [5142]**

Le procès-verbal est approuvé avec les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **M. Jean-Daniel Baud** suggère une correction en page 11, point 9, dernier paragraphe :  
  
→ « Le prochain hivernage **de Clair-Vivre** est fixé au samedi 4 novembre 2017, annonce **M. Jean-Daniel Baud** après une brève discussion. »

**2. Communications du bureau du Conseil municipal [5143]**

**Démission de Mme Isabelle Dürr**

Le bureau a reçu, le 30 septembre dernier, la démission de **Mme Isabelle Dürr** du Conseil municipal pour le 31 décembre 2017, annonce **le Président** tout en précisant qu'il faudra aussi que **Mme Isabelle Dürr** écrive formellement au **Maire**.

**Le Président** a transmis une copie de ce courrier à **Mme Deborah Wegmuller**, qui était la présidente de la liste 2. **M. Christophe Mage** ajoute qu'une autre copie a été communiquée ce jour au service des votations et élections.

**Mme Deborah Wegmuller** a téléphoné au service des votations et élections afin de se renseigner sur la procédure. Ledit service contactera par écrit les « viennent ensuite » de la liste 2. Il est néanmoins permis d'entamer des démarches avant fin décembre 2017 pour trouver un remplaçant à **Mme Isabelle Dürr**, précise **Mme Deborah Wegmuller**.

**Mme Sonia Cochet** ayant refusé cette charge, **M. Romain Jacquet** devra se prononcer. S'il refuse lui aussi, la présidente de la liste 2 sera chargée de trouver une autre candidature qui devra être validée par la majorité des signataires, indique **Mme Deborah Wegmuller**.

Une brève discussion s'engage, car **M. Romain Jacquet**, qui est toujours enregistré par l'Office cantonal de la population et des migrations comme habitant à Jussy, n'y réside plus réellement. Le service des votations et élections se base sur les informations de l'OCPM, précise **Mme Deborah Wegmuller**.

**Le Président** insiste sur le fait que l'Exécutif est assermenté et que les Conseillers municipaux ont prêté serment. En tant qu'élus de la République, il serait délicat d'accepter la nomination de **M. Romain Jacquet** s'il n'est plus résident sur la commune de Jussy

**Mme le Maire** relève que l'avis du service des votations et élections est en parfaite contradiction avec la réponse du service de surveillance des communes dont l'e-mail était très clair. Il serait intéressant de les confronter. Pour ce faire, **le Président** propose à **Mme Deborah Wegmuller** d'obtenir une réponse écrite du service des votations et élections.

**M. Jean-Daniel Baud** estime qu'il faudrait d'abord poser la question à l'intéressé en lui signalant que cette situation pose problème au Conseil municipal.

À l'issue de cette discussion, il est entendu que **Mme Deborah Wegmuller** prendra contact avec **M. Romain Jacquet** et que cette question sera à nouveau abordée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

### **M. Eric Vuagnat (domiciliation, subventions et horaires du stand de tir)**

**Le Président** indique qu'il a rencontré **M. Eric Vuagnat** afin d'évoquer avec lui les diverses questions qui sont ressorties de divers débats et procès-verbaux du Conseil municipal.

Concernant la domiciliation en Valais de **M. Eric Vuagnat**, **le Président** relève le fait que le précité possède également des affaires et des biens à Jussy ; il paie par conséquent aussi des impôts sur la commune.

Par rapport au défaut d'ouvrage évoqué par **M. Eric Vuagnat**, **le Président** lui a rappelé que Jussy n'était pas le Maître d'ouvrage de cette exécution. Bien que le stand de tir soit en partie situé sur ses terrains, la commune n'a aucune possibilité d'intervenir dans le cadre de ce litige. Et la subvention a été allouée aux carabiniers.

**Le Président** ajoute que **M. Eric Vuagnat** aurait l'intention de lancer une procédure juridique à l'encontre des carabiniers pour défaut d'ouvrage, ce qui lui permettra peut-être d'obtenir une expertise. Celle-ci pourrait aussi éclairer la commune et l'État par rapport aux subventions qui ont accordées pour l'assainissement du stand de tir.

Sur une question du **Président**, **Mme Audrey Pion** évoque une nouvelle disposition du Code pénal. Elle relève que si la commune et l'État s'estimaient grugés, ils pourraient dénoncer ce cas et participer comme parties plaignantes dans le cadre d'une éventuelle procédure au pénal.

**Le Président** précise que **M. Eric Vuagnat** souhaiterait pouvoir confronter l'ingénieur acousticien qui, selon lui, n'aurait pas fait son travail. Dans le cas où un procès aurait lieu, **le Président** a demandé à **M. Eric Vuagnat** de transmettre les tenants et aboutissants du tribunal à l'Exécutif. Le Conseil municipal restera en retrait dans cette affaire tout en observant la suite.

Pour conclure, **le Président** rappelle que l'UE fait pression sur la Suisse pour que les possesseurs d'armes soient inscrits à un club de tir et se soumettent à des entraînements réguliers. L'UE voudrait également que les armes de service ne soient plus conservées à domicile. Il n'y a pas encore d'ordonnance fédérale à ce propos, ajoute **le Président**.

Ajouté à cela la fermeture du stand de tir de Bernex en 2018, qui est à même d'engendrer des inquiétudes face au nombre de personnes qui viendront s'entraîner à Jussy, indique **le Président**. Selon **M. Eric Vuagnat**, il pourrait être possible de trouver un compromis par rapport aux armes de gros calibre qui sont très bruyantes en instaurant des limites d'horaires plus strictes. Des discussions seront à mener avec les carabiniers.

## **3. Communications générales du Maire et des Adjointes**

**[5144]**

### **Statistique**

Pour 2017, 14 Jusserands se sont inscrits à ce jour à l'Action Trois Chênes pour l'emploi, annonce **Mme le Maire**.

### **Projet de parcours au pied du Foron**

**Mme le Maire** indique que la commune de Puplinge voudrait organiser un parcours, en VTT ou à pied, entre les communes situées autour du Foron ; chaque commune se chargerait d'une étape. Une séance, dont la date n'a pas encore été fixée, aura lieu pour discuter de ce projet, ajoute **Mme le Maire** en proposant aux Conseillers municipaux qui aimeraient y participer de lui communiquer leur intérêt par e-mail. **Le Président** suggère d'associer également l'ADIFOR à cet événement.

### **Naturalisation facilitée**

Une demande de naturalisation facilitée a été avalisée par les services compétents, conclut **Mme le Maire**.

## **4. Budget 2018 et nouveautés MCH2**

**[5145]**

En préambule, **Mme le Maire** annonce que les entrées fiscales seront connues le 16 octobre 2017. Celles qui figurent sur le projet de budget 2018 datent donc du 30 juin 2017.

Pour l'instant, un petit bénéfice ressort de ce projet de budget 2018. **Mme le Maire** rappelle que le Conseil municipal devrait le renvoyer devant la commission Finances et Administration. La version définitive du projet de budget 2018 sera présentée au Conseil municipal le 13 novembre 2017.

**Mme le Maire** indique que le nouveau plan comptable, appelé MCH2, est beaucoup plus détaillé. Par conséquent, il comprend plus de comptes que le MCH1. La comptabilité des immobilisations sera plus pointue ; il faudra par exemple reprendre les valeurs d'origine afin d'avoir un historique. La présentation des comptes ressemble grandement à celle des sociétés privées, précise **Mme le Maire**, avec un compte de résultat échelonné à trois niveaux.

Tout en espérant vivement que le SCIAG parviendra à l'automatiser, **Mme le Maire** relève une grande nouveauté du MCH2, à savoir un tableau des flux de trésorerie. De plus, une annexe annuelle détaillée devra être jointe aux comptes. Le bouclage 2017 sera encore effectué sous la forme du MCH1, rappelle **Mme le Maire**.

Au niveau des principes comptables, **Mme le Maire** indique que la commune devra réévaluer tous les cinq ans les immobilisations de son patrimoine financier. De plus, l'approbation du budget ou des comptes se fera désormais à deux niveaux de fonction et deux niveaux de nature. C'est-à-dire que, conformément au règlement d'application des communes (RAC 20 et 46), seuls les totaux figureront.

Les éventuels dépassements ne seront plus présentés compte par compte, précise **Mme le Maire**. Elle insiste sur le fait que chaque Conseiller municipal aura toujours accès au détail des comptes qui seront par ailleurs examinés par la commission Finances et Administration. Cependant, cette présentation aura l'avantage d'être plus fluide pour les séances du Conseil municipal.

Puis **Mme le Maire** passe en revue le projet de budget 2018 et apporte quelques explications sur les postes qui le requièrent.

## **01 - Législatif et Exécutif**

La commission Finances et Administration propose de ne pas toucher aux indemnités (jetons de présence) des Conseillers municipaux, ni à celles de l'Exécutif. En revanche, conformément à la demande de certaines commissions et éventuellement pour les séances du Conseil municipal, certains procès-verbaux pourraient être externalisés. Le montant du poste « repas et frais divers » a donc été réduit de moitié, afin d'allouer Fr. 2'500.- à la prise de procès-verbaux.

## **02 - Services généraux**

Une augmentation de Fr. 15'000.- est prévue au niveau des charges du personnel, surtout pour pallier les éventuels remplacements au sein de l'administration communale.

Les honoraires, qui sont identiques au budget 2017, seront principalement destinés à la remise à niveau du site Internet de la commune, annonce **Mme le Maire**. L'Exécutif a reçu la société Icom, explique **M. Christophe Mage**. Celle-ci est spécialisée dans les sites des institutions publiques (communes, hôpitaux, etc.). Les nouvelles technologies offrent une gestion plus fluide et responsive de l'information, et les contenus des sites sont mieux adaptés aux téléphones portables et aux tablettes. Force est de reconnaître que celui de Jussy est un peu vieillot, sachant que la durée de vie normale d'un site est de cinq ans. Mme le Maire ajoute qu'Extranet ne sera pas oublié non plus. En fonction du budget, ce relooking pourrait être entrepris sur un an ou deux.

**Mme Patricia Crousaz-Pantet** demande si la commune est liée avec cette société et, si oui, pour combien de temps ? **Mme le Maire** répond par la négative tout en précisant qu'il faudrait repartir de zéro pour le site si les élus décidaient de mandater une autre entreprise. Et Icom possède une bonne connaissance des spécificités communales, comme le compte citoyen par exemple. **Mme Patricia Crousaz-Pantet** insiste sur l'importance, pour les collectivités publiques et l'État, de mettre les entreprises en concurrence et de négocier les prix. **Mme le Maire** relève qu'il faudra pour cela trouver une autre société capable de mettre en place le compte citoyen, ce qui ne sera peut-être pas aisé.

## **15 - Service du feu**

Le véhicule du piquet n'est plus du tout en état, indique **Mme le Maire**. Mais comme Jussy va s'allier à Presinge et Puplinge pour le service de piquet, la commune bénéficiera du véhicule de Presinge.

## **21 - Scolarité obligatoire**

**Mme le Maire** annonce que la question s'est posée à propos de l'éventuelle externalisation du nettoyage des vitres du bâtiment scolaire des Beillans. À voir si le budget le permet.

Fr. 40'000.- sont prévus pour l'entretien de l'appartement ex-Albrecht. Cette somme correspond pour l'instant à la variante No 1 du projet qui sera présenté tout à l'heure par **M. Denis Chenevard**. Le budget sera adapté en fonction de la décision qui sera prise par le Conseil municipal.

## **32 - Culture, autres**

En dehors du bibliobus et des manifestations diverses, des honoraires ont été prévus pour la publication d'un livre sur Jussy. **M. Philippe Othenin-Girard** expliquera plus tard cette idée.

## **34 - Sports et loisirs**

**Mme le Maire** indique que la subvention pour la sortie des jeunes a été augmentée afin d'organiser un week-end à Europa-Park. Ce projet sera évoqué plus en détails tout à l'heure.

## **54 - Famille et jeunesse**

L'État va ristourner Fr. 16'400.- dans la répartition des tâches par rapport au GIAP, se réjouit **Mme le Maire**.

### **59 - Domaine social, non mentionné ailleurs**

La commission ad hoc propose d'augmenter de Fr. 10'000.- le montant de l'aide humanitaire.

### **61 - Circulation routière**

Le deuxième acompte pour l'installation de la fibre optique est prévu dans ce poste. De plus, l'entretien des routes a été légèrement augmenté. La commission concernée s'est efforcée de rester dans des montants corrects, précise **Mme le Maire**. Le tracteur et la balayeuse sont très fatigués ; de gros services sur ces engins sont d'ores et déjà prévus.

### **73 - Gestion des déchets**

L'augmentation de ce poste servira entre autres à la mise en place des nouvelles bennes enterrées dans le parking et à la création des petites déchetteries supplémentaires.

### **91 - Impôts**

En 2017, un montant d'entrées fiscales de Fr. 3'950'000.- était prévu au budget. Selon l'évaluation à fin juin, la commune serait à Fr. 4'280'000.- d'entrées fiscales. Et le centime additionnel a été augmenté l'année dernière, rappelle **Mme le Maire** qui note que cette décision, au regard de l'augmentation des charges de la péréquation financière, semble aujourd'hui avoir été judicieuse.

Certaines communes frontalières constatent une diminution des rentrées liées à l'impôt à la source, car beaucoup de frontaliers prennent désormais un statut de quasi-résidents.

### **93 - Péréquation financière et compensation des charges**

Les charges passent de Fr. 98'000.- à Fr. 185'000.- car les communes genevoises ont décidé d'une augmentation de 1, voire 1,5 % sur laquelle le Conseil d'État doit encore se prononcer. Le produit, lui, passe de Fr. 229'000.- à Fr. 175'000.-. **Mme le Maire** rappelle que Jussy paie Fr. 100'000.- de moins de charges grâce à ses dix places de crèche.

### **96 - Administration de la fortune et de la dette**

L'année dernière, sur le budget du patrimoine financier, environ Fr. 50'000.- étaient prévus pour l'extension du local de l'ancienne pompe, indique **Mme le Maire**. Cette somme serait à disposition cette année pour d'éventuels travaux (remplacement des vitres, par exemple) consécutivement au changement de locataire.

Au niveau des investissements, **Mme le Maire** évoque le dossier de la route de Monniaz. La seule grosse différence pourrait être au niveau de la commission Bâtiments et Routes ; celle-ci serait due aux travaux de l'appartement ex-Albrecht, en fonction des décisions qui seront prises par le Conseil municipal.

Personne n'ayant d'autre question, **Mme le Maire** rappelle que toutes les commissions ont travaillé sur leur budget en détail. La commission Finances et Administration examinera celui-ci dans le courant du mois de novembre.

Pour conclure, **Mme le Maire** souligne le fait qu'à ce jour, le projet de budget 2018 présente un bénéfice de Fr. 3'600.- !

## **5. Modification des statuts du personnel**

**[5146]**

En préambule à cette délibération, **Mme le Maire** précise que les statuts du personnel n'ont pas été changés, ni remaniés. Les quelques corrections apportées permettront juste de donner aux collaborateurs des directives ou des informations claires. De plus, les statuts révisés ne sont plus signés, car ceux-ci ne sont pas forcément liés au **Maire**.

**M. Christophe Mage** présente les différentes corrections apportées aux statuts du personnel.

### **Article 3 - Définition de l'employeur et autorité compétente**

À l'issue d'une brève discussion initiée par **Mme Audrey Pion**, l'alinéa 2 est rectifié avec les suppressions (mots en *italique barré*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

« Il peut, par règlement et directives, déléguer, ~~à l'interne~~ **au Secrétaire général**, ses compétences d'employeur, sauf dans les cas où le présent statut prévoit expressément qu'il lui appartient de statuer. »

### **Article 9 - Conditions de forme de la modification ou résiliation**

Sur une suggestion de **Mme Audrey Pion**, l'alinéa 9 est rectifié avec les suppressions (mots en *italique barré*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

« L'annulation de la décision de licenciement par la chambre administrative de la cour de justice n'entraîne pas la réintégration de l'employé, qui ~~a le droit de~~ **peut prétendre** recevoir une indemnité, dont le montant sera fixé par ~~le Tribunal administratif de première instance~~ **la chambre administrative de la cour de justice** mais qui correspondra au plus à six mois de salaire net. »

### **Article 31 - Prestations sociales**

Sur une remarque de **Mme Audrey Pion** et une suggestion de **M. Jean-Daniel Baud**, le second paragraphe est rectifié avec les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

« Tous les collaborateurs sont assurés contre les risques d'accidents professionnels et non professionnels conformément aux dispositions légales en vigueur, les primes d'assurance-accidents non professionnels sont partiellement à la charge des collaborateurs. L'Exécutif en fixe la part **dans le respect du droit.** »

### **Article 36 - Litiges liés à l'application du contrat de travail**

Sur une remarque de **Mme Audrey Pion**, l'alinéa 1 est rectifié avec les suppressions (mots en *italique barré*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

« Sous réserve des articles 18 et 35 du présent statut, si, lors de litiges liés à l'application du contrat de travail, aucun accord amiable ne peut être dégagé, l'employeur prend une décision, susceptible de recours ~~au Tribunal administratif de première instance~~ **à la chambre administrative de la cour de justice.** »

**Le Président** lit la délibération No 41/2017 ( voir annexe ).

**Par 11 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter les modifications du statut du personnel de l'administration municipale daté du 1<sup>er</sup> novembre 2011, qui fait partie intégrante de la présente délibération.**

## 6. Fonds intercommunal (FI)

[5147]

### **Construction d'une passerelle sur le Rhône**

**Le Président** cède la parole à **Mme le Maire** qui précise que le comité de l'ACG a donné à l'unanimité un préavis négatif mais l'assemblée générale de l'ACG a donné un préavis favorable, à courte majorité. En effet, cette infrastructure serait destinée aux loisirs alors que la commune d'Onex aurait reçu une subvention cantonale en tant qu'infrastructure de transports. Lors de cette assemblée, beaucoup de petites communes ont fait opposition, par crainte de créer un précédent,. **Mme le Maire** ajoute que les Conseils municipaux des communes de la région ont tous cette question à l'ordre du jour. Ce n'est pas tant le sujet qui est en cause, mais le principe ; en effet, le budget d'investissement du FI n'est pas destiné à financer des infrastructures routières. Si suffisamment de Conseils municipaux contestent formellement cette subvention, cela pourrait invalider cette décision, conclut **Mme le Maire**.

**Le Président** lit la résolution No 42/2017 (voir annexe ).

**Par 11 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de s'opposer à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.**

### **Subventions diverses**

**Par 11 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas s'opposer aux subventions diverses.**

## 7. Auberge communale

[5148]

**Le Président** donne la parole à **Mme le Maire** qui indique que le locataire de l'auberge de la Couronne a résilié son bail au 31 décembre 2017. Celui-ci est venu avec une proposition ; le futur repreneur possède une grande expérience dans le domaine de la restauration et est au bénéfice d'une très bonne formation.

**Mme le Maire**, qui rappelle que la commune est propriétaire des murs mais pas du fonds de commerce, indique que l'Exécutif a pris la décision de signer un nouveau bail pour dix ans. Hormis le remplacement des vitres, qui relève d'une obligation légale du propriétaire, la commune attend la répartition des coûts entre les travaux qui incomberont au locataire sortant et ceux qui seront à la charge du propriétaire, conformément au contrôle effectué par le service de l'hygiène. Idéalement, les travaux pourraient être réalisés en janvier 2018 et la réouverture avoir lieu le 1<sup>er</sup> février 2018. Le deux-pièces ferait partie intégrante du bail de l'auberge. En revanche, l'actuelle locataire du studio devrait signer un nouveau bail directement avec la commune.

Sur une question de **Mme Patricia Crousaz-Pantet** par rapport au personnel de l'auberge, **Mme le Maire** précise que le successeur est obligé de reprendre les employés actuels. **Mme Audrey Pion** ajoute que cette personne devra respecter les délais légaux en matière de résiliation des rapports de travail.

Une brève discussion s'engage, au cours de laquelle plusieurs Conseillers municipaux espèrent vivement que le nouvel établissement proposera une restauration à des prix raisonnables préparée avec des produits locaux ou régionaux. Ce vœu des Autorités, qui se réjouissent de cette nouvelle, figurera en préambule dans le nouveau bail.

## 8. Séances plénières du Conseil municipal

[5149]

Les séances plénières du Conseil municipal pour 2018 sont fixées aux lundis : 5 février, 5 mars, 9 avril, 14 mai, 4 juin, 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 12 novembre et 3 décembre.

## 9. Rapports des commissions

[5150]

### Finances et Administration :

La commission s'est réunie le 25 septembre 2017, indique **Mme Audrey Pion**. La commission a décidé de proposer au Conseil municipal de maintenir le statu quo dans le cadre du projet de budget 2018 par rapport au système actuellement en place pour les jetons de présence et indemnités.

**Mme Myriam Rivollet** indique que la commission ad hoc recevra le programme du voyage du Conseil municipal d'ici la prochaine séance.

La prochaine réunion de la commission est fixée au 6 novembre 2017.

### Écoles et Affaires sociales :

La commission ne s'est pas encore réunie, annonce **Mme Myriam Rivollet** qui n'a rien de spécial à signaler.

**Mme le Maire** indique que l'école s'est lancée dans l'organisation d'une soirée de l'Escalade. Une rencontre aura lieu le 30 octobre 2017 avec la maîtresse responsable. En revanche, une partie des enfants seront absents de la fête de Noël, car deux classes chanteront à la cathédrale ce soir-là.

Sur une proposition de **Mme Géraldine Mathieu**, et à l'issue d'une brève discussion, la fête de Noël est reportée au mercredi 20 décembre 2017.

La date de la prochaine séance n'a pas encore été fixée.

### Manifestations et Sports :

**Mme Catalina Kautz** annonce que la commission s'est réunie le 13 septembre 2017. Les dates de diverses manifestations ont été fixées pour 2018 (sortie des aînés sur les Trois-Lacs : 13 juin ; repas des aînés : 20 novembre ; Noël communal : 18 décembre).

La commission a aussi parlé de la sortie des jeunes à Europa-Park et souhaiterait en organiser une tous les deux ans. **Mme le Maire** relève que la sortie à Europa-Park aura lieu le week-end précédant la sortie du Conseil municipal ; la commission devra s'assurer d'avoir assez d'accompagnants. Sur les trois orateurs pressentis, un a déjà refusé.

La date de la prochaine séance n'a pas encore été fixée.

### Agriculture et Urbanisme :

La commission s'est réunie le 3 octobre 2017, indique **Mme Deborah Wegmuller**.

Des discussions à propos des futures mini-déchetteries sont en cours ; il serait peut-être judicieux de réfléchir aussi par rapport à la Renfile. Le contrat des containers se présentera sous la forme d'une location-vente ; si cela ne fonctionne pas, ils pourront être supprimés.

Un état des lieux concernant l'entretien des ruisseaux et des chemins forestiers sera dressé.

La commission s'est également penchée sur le budget.

Les problèmes rencontrés avec Extranet par **Mme Deborah Wegmuller** sont en cours de résolution.

À la suite de la proposition de **M. Dubouloz** d'acquérir une petite parcelle aux Hutins, la commission a étudié diverses possibilités sans trouver de potentialité à plus ou moins court terme. Par conséquent, la commission s'est prononcée en faveur de la vente de ladite parcelle à **M. Dubouloz**. **M. Philippe Othenin-Girard** précise que le Conseil municipal devra formellement se prononcer par rapport à cette vente par le biais d'une délibération qui lui sera soumise le mois prochain.

Puis **M. Philippe Othenin-Girard** évoque la révision partielle du Plan directeur des chemins de randonnées pédestres, dont le dossier est à disposition des élus à la Mairie, et plus particulièrement la fiche 212. Celle-ci recommande le dégrappage du chemin des

Etolles. Une brève discussion s'engage, d'où il ressort que ce chemin est très utilisé pour le trafic agricole. Cet itinéraire paraît donc plus qu'inapproprié pour la randonnée pédestre. **M. Philippe Othenin-Girard** propose d'indiquer dans le préavis communal que les Autorités acceptent les mesures du Plan directeur des chemins de randonnées pédestres à l'exception du dégrappage du chemin des Etolles. À l'unanimité (11 voix), le Conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

**M. Philippe Othenin-Girard** indique que la révision du PDCom va commencer ; il sera peut-être utile de créer une sous-commission ad hoc, car il s'agit d'un dossier complexe et important.

Les cabinets médicaux ont des contrats pour leurs déchets spéciaux, annonce **M. Philippe Othenin-Girard** pour répondre à une question de **M. Jean-Daniel Baud**.

En conclusion, **Mme Deborah Wegmuller** remercie **M. Jean-Daniel Baud** qui s'est chargé de la rédaction du procès-verbal de la commission.

La prochaine séance est fixée au 27 novembre 2017.

### **Bâtiments et Routes .**

**M. Jean-Daniel Baud** annonce que la commission s'est réunie le 4 octobre 2017.

La commission a fait un point de situation sur la future ligne H. **M. Jean-Daniel Baud** demande à **M. Denis Chenevard** de lui transmettre une copie de la lettre qui a été envoyée aux deux dames concernées par un éventuel futur passage et qui est sans réponse à ce jour.

La commission s'est penchée sur l'appartement ex-Albrecht. Après avoir demandé une étude et un plan financier, la commission est à même de proposer trois variantes au Conseil municipal, soit :

1. Réfection minimum (peinture, parquet, remise aux normes électrique, etc.): Fr. 40'000.- maximum.
2. Réfection légère : De Fr. 60'000.- à Fr. 80'000.-.
3. Réfection importante : Environ Fr. 160'000.- (l'isolation de la toiture sera supprimée du devis initial s'élevant à Fr. 210'000.-).

**M. Jean-Daniel Baud** précise que le loyer mensuel, qui est actuellement à Fr. 1'500.-, ne pourra pas être augmenté à cause de la LDTR (loyer maximum de environ Fr. 6'000'3'500.-/pièce par an).

**Le Président** ajoute que **M. Denis Chenevard** est en train d'étudier la possibilité d'isoler globalement le bâtiment à moyen terme, raison pour laquelle l'isolation de la toiture sera retirée de la situation financière.

Cet appartement, considéré comme un 3,5 pièce et qui semble avoir été conçu pour un célibataire, n'offre pas assez de place pour un lit matrimonial (180 cm), rappelle **M. Jean-Daniel Baud**. Pour cette raison, il faudrait intervenir sur la structure porteuse et la maçonnerie, précise **le Président**. **M. Denis Chenevard** ajoute qu'en repoussant le mur porteur, il serait possible de gagner de la place et de créer des dressings en rétrécissant le couloir qui ne sert à rien.

La commission ne souhaite pas donner de préavis. Elle préconise néanmoins de choisir entre la variante 1 ou la variante 3, car la solution intermédiaire n'apporte pas grand-chose de plus.

**Le Président** souligne le fait que choisir la variante 3 aurait une incidence sur le projet de budget 2018 tel que présenté au point 4 de l'ordre du jour ; dans ce cas, le Conseil municipal devrait voter une délibération et inscrire ces travaux en budget d'investissement.

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle **le Président** propose de se livrer un petit sondage d'où il ressort que 3 Conseillers municipaux optent en faveur de la variante 1, 3 en faveur de la variante 3, et 5 s'abstiennent, charge au Président de trancher.

En conclusion, **le Président** indique qu'il est pour sa part favorable à la variante 3. En effet la commune, qui est magnifiquement bien gérée, peut se permettre parfois des amortissements extraordinaires. Tel quel, cet appartement est difficilement vivable ; il serait judicieux de le revisiter pour le rendre plus convivial et harmonieux. **Le Président** se prononce donc en faveur de la variante 3 et demande à la commission Bâtiments et Routes de revenir devant le Conseil municipal avec un projet.

**M. Jean-Daniel Baud** indique que les travaux de la mise en souterrain des réseaux jusqu'à Monniaz devraient débuter au plus tard en mai 2018 et s'achever au plus tard fin décembre 2018. La commission attend encore les coûts concernant la suppression des poteaux à l'intérieur du village de Monniaz.

La commission a examiné un certain nombre de boucllements de crédits ; le seul qui reste en suspens concerne la validation de la zone 30 km/h.

**Mme le Maire** annonce que le projet de coopérative avec la FPLC à l'entrée du village a été abandonné, faute d'un accord.

Concernant les constructions illégales en phase de régularisation, l'Exécutif est toujours parti du principe de ne pas donner de préavis sur les demandes d'autorisation y relatives, rappelle **Mme le Maire** qui souligne l'aspect équitable de cette démarche.

Or, dans le cadre de la Renfile, un commentaire de **Mme Stéphanie Krakler** a été posté sur sa page Facebook. Cette personne prenait violemment à partie l'Exécutif et le Conseil municipal de Jussy. En voici le contenu tel qu'il se présentait sur le réseau social Facebook :



**À l'unanimité, le Conseil municipal confirme son soutien à l'Exécutif dans sa démarche de ne pas donner de préavis par rapport aux constructions illégales.**

La prochaine séance est fixée au 9 novembre 2017 à 19h.

### **Développement et Sécurité**

La commission s'est réunie le 27 septembre 2017, indique **M. Eric Grand**.

La commission s'est penchée sur le budget et a étudié le budget des pompiers qui est raisonnable et équilibré. Concernant les mâchefers, le verdict devrait tomber en novembre 2017. Une clarification de la situation a été demandée à l'ACG par rapport aux décisions prises sur les volets des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. L'étude d'une convention intercommunale est en cours afin de mettre en commun des ressources sur les interventions.

La commission s'est penchée sur les questions des économies d'énergie (sans déranger le quotidien des habitants) et du développement durable pour Jussy. Des possibilités

d'économies sur la consommation d'eau (fontaines), sur l'éclairage extérieur des bâtiments et des rues ont été identifiées. La création d'une feuille de route énergétique communale a été évoquée par rapports aux constructions et rénovations. reste d'actualité. **M. Eric Grand** relève que 40 % des propriétaires ont répondu. Grâce à ces éléments et aux données transmises par l'office cantonal de l'énergie, la commission pourra sortir des indices sur la consommation énergétique du chauffage et ainsi calculer les besoins sur l'ensemble du territoire de Jussy. Par rapport au développement durable, la commission caresse l'idée de créer une maison du terroir où des producteurs locaux pourraient vendre leurs produits.

**M. Eric Grand** évoque aussi la question de l'intolérance au gluten, qui s'accroît chez les consommateurs. La commune pourrait être un facilitateur en trouvant des céréaliers jusserands et des boulangers prêts à revenir aux anciennes céréales.

Sur une proposition de **M. Philippe Othenin-Girard**, la commune pourrait éditer une sorte de « dictionnaire amoureux de Jussy » qui évoquerait des personnalités, des lieux et des événements afin de permettre au lecteur de naviguer dans l'histoire de Jussy. En effet, les deux précédents livres sont épuisés. Un petit groupe de connaisseurs de la commune a commencé à réfléchir à cette idée.

**M. Philippe Othenin-Girard** est en train d'étudier la question d'éventuelles places de parking Mobility.

Il serait important de reprendre la réflexion par rapport à la Cité de l'Énergie, de mettre en avant les actions jusserandes qui vont dans le bon sens et de se donner des perspectives pour continuer, indique **M. Philippe Othenin-Girard**. Il encourage les Conseillers municipaux à consulter le site : <http://www.citedelenergie.ch/fr/>. **Mme Patricia Crousaz-Pantet** précise que Genève accueillera, les 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2018, les assises européennes de la transition énergétique. Selon **M. Philippe Othenin-Girard**, Jussy devrait avoir plus d'arguments pour défendre sa qualité de poumon vert du canton.

**M. Eric Grand** précise que toutes les propositions de **M. Philippe Othenin-Girard** ont été approuvées par la commission qui l'a encouragé à aller de l'avant.

La prochaine séance est fixée au 15 novembre 2017.

## 10. Divers

[5155]

**Mme le Maire** rencontrera prochainement la Maire du Québec afin de reparler du projet d'échanges. Si intérêt, Jussy pourrait accueillir des Québécois en 2018 ou en 2019.

Sur une demande de **Mme Myriam Rivollet**, le **Président** indique qu'il transmettra prochainement le programme finalisé de la sortie du 11 novembre 2017 à l'Exécutif et au Conseil municipal.

**M. Jean-Daniel Baud** souhaiterait connaître les dates des votations et élections en 2018.

**M. Christophe Mage** lui transmettra le calendrier.

La séance est levée à 22h30.



Le Président :  
Eric Grand



La Vice-présidente :  
Catalina Kauz



Le Secrétaire :  
Christophe Mage

\* \* \*

**Modifications du statut du personnel du 01/11/2011 de la commune de Jussy** □

Vu la nécessité pour le bon fonctionnement de l'administration municipale de modifier certains articles du statut du personnel communal aux usages actuels,

vu le côté rigide du statut actuellement en vigueur datant du 1<sup>er</sup> novembre 2011, il a été nécessaire de donner la possibilité à l'Exécutif d'édicter des règles et des directives au-travers d'un règlement d'application du statut du personnel et de donner les moyens au secrétaire général d'en faire appliquer les règles sans devoir, à chaque, fois modifier les statuts et de facto en délibérer au Conseil Municipal,

vu l'article 30, lettre w de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 11 voix **pour**, soit à l'unanimité

d'adopter les modifications du statut du personnel de l'administration municipale daté du 1<sup>er</sup> novembre 2011, qui fait partie intégrante de la présente délibération.



Législature 2015 - 2020

Résolution n° 42 / 2017

Séance du 9 octobre 2017

\* \* \*

**Opposition à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) du 20 septembre 2017 relative à la subvention de CHF 330'000.== destinée à financer la construction d'une passerelle sur le Rhône**

Considérant :

- Le préavis négatif, du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à la participation financière du Fonds Intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aire (Vernier) ;
- Le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal ;
- La participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en œuvre du projets d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône

conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

**D E C I D E**

Par 11 voix **pour**, soit à l'unanimité

De s'opposer à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône